ardèche
LE DÉPARTEMENT

PLAN COLLÈGES 2016/2022

SOMMAIRE

ÉDITORIAUX ..... 3 / 4

PRÉAMBULE 4

PREMIÈRE PARTIE :
TOUT SAVOIR SUR LE PLAN COLLÈGES 5

UNE DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE CONCERTATION 6
Une évaluation détaillée et partagée du précédent plan 6
Des orientations issues d'une année de concertation 6

UN PLAN COLLÈGES GÉNÉRAL ET ÉVOLUTIF 7

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES 8

La restauration scolaire : d'une charge à une opportunité d'éducation à la santé et de développement local 8
Un enjeu de santé et de justice sociale 8
Des éléments matériels concourant à la qualité du service public 8
Une volonté de sensibiliser à la qualité et à la santé 9
Une opportunité pour le développement économique et durable du territoire 9
Axe I - Une restauration de proximité et durable 9

Le numérique : combler le retard et profiter de nouvelles opportunités 10
Un état des lieux en demi-teintes 10
Savoir saisir des opportunités 10
Sensibiliser aux bonnes pratiques 10
Axe II - Des collèges connectés 11

Les bâtiments : une politique d'investissement soutenue et innovante 11
Un effort continu de rénovation 11
Une expérimentation innovante 11
Axe III - Des collèges ouverts sur leur territoire 12

L'ambition des élèves : favoriser la découverte pour donner des atouts à chacun 12
Education et origine sociale, la question de l'égalité des chances 12
La situation des élèves ardéchois : un bon niveau… 13
… Mais des freins sociaux, géographiques et culturels 13
La curiosité n'est pas un défaut 13
Axe IV – L'ambition des élèves 13

Transports : concentration sur les déplacements « doux » 14
Un usage quotidien pour 90 % des collégiens 14
Un transfert des compétences, mais une poursuite de certains objectifs 14
Axe V - Des transports scolaires adaptés et sécurisés 14

Les agents départementaux des collèges, un levier de réussite du plan collèges 15
Près de 250 agents au service direct des usagers des collèges 15
Un plan de progrès métiers 15
… Mais un rôle transcendant les stricts aspects techniques 15
Axe VI - Des personnels au cœur des collèges 16

DEUXIÈME PARTIE :
LE PLAN COLLÈGES EN ACTIONS 17

LE PLAN COLLÈGES 2016-2022 : 6 GRANDS AXES D'ORIENTATION ET 17 ACTIONS GÉNÉRALES QUI LES ILLUSTRENT 18
L'ambition générale de l'exécutif départemental 18

AXE I - UNE RESTAURATION DE PROXIMITÉ ET DURABLE 19
Action 1 : une restauration de qualité 19
Action 2 : une restauration durable et moderne 20

AXE II - DES COLLÈGES CONNECTÉS 21
Action 3 : des équipements homogènes et ambitieux 21
Action 4 : structurer et moderniser 22
Action 5 : accompagner les usages 23

AXE III - DES COLLÈGES OUVERTS SUR LEUR TERRITOIRE 24
Action 6 : des bâtiments rénovés et durables 24
Action 7 : des établissements ouverts et adaptés 25
Action 8 : des établissements favorisant la pratique sportive 26

AXE IV – L'AMBITION DES ÉLÈVES 27
Action 9 : favoriser la diversité des parcours 27
Action 10 : favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle 28
Action 11 : collégien citoyen 29
Action 12 : les internats de la réussite pour tous 30
Action 13 : prévenir et lutter contre l'absentéisme 31

AXE V - DES TRANSPORTS SCOLAIRES ADAPTÉS ET SÉCURISÉS 32
Action 14 : des transports scolaires adaptés 32
Action 15 : des transports scolaires sécurisés 33

AXE VI - DES PERSONNELS AU CŒUR DES COLLÈGES 34
Action 16 : accompagner et reconnaître le rôle des agents des collèges 34
Action 17 : les agents départementaux, acteurs du Plan collèges 35

TROISIÈME PARTIE :
INFORMATIONS PRATIQUES 37

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS 38

ORGANIGRAMME SERVICES DÉPARTEMENTAUX 39

CONTACTS ET LIENS UTILES 40

CARTE DES SECTEURS COLLÈGES 41

TABLEAU PPI BÂTIMENTS SCOLAIRES ET EFFECTIFS 42

Madame, Monsieur,

Les élus du Département ont adopté en juin 2016, sous la présidence de Hervé Saulignac, le Plan collèges qui constitue un engagement fort et ambitieux visant à définir les orientations et les actions du Département. Cette démarche globale d'intervention auprès des établissements du second degré, nécessaire pour anticiper les évolutions et les besoins du territoire, priorise aussi les actions et en définit les modalités de mise en œuvre.

Renforcé dans ses prérogatives en termes de gestion des collèges par la Loi NOTRe, le Conseil départemental a décidé, plus que jamais, d'affirmer ses objectifs en élaborant ce document de travail prospectif qui couvrira la période 2016-2022.

Il s'agit pour nous de permettre l'égal accès de tous aux savoirs, de favoriser l'épanouissement et le bien-être des collégiens, de faire de l'environnement un enjeu majeur de notre cadre de vie, et de positionner les jeunes Ardéchois au cœur de ce dispositif… voilà quelques-unes des ambitions que nous nous sommes fixées au moment de l'élaboration des politiques départementales.

Le document que nous vous adressons constitue une feuille de route des actions à conduire par le Département et ses partenaires sur les six prochaines années. Il se singularise par un engagement fort sur l'accompagnement culturel et éducatif des jeunes collégiens, sur l'ouverture des esprits aux questions citoyennes et à l'éco-responsabilité (nourriture, déplacements, tri…). Il s'agit donc là d'un document que nous voulons encore plus novateur, incluant notamment un important volet numérique très axé sur les usages et favorisant l'expérimentation.

Nous avons consenti, ces six dernières années, des efforts financiers sans précédent en termes d'investissement dans nos collèges et avons travaillé activement à l'amélioration des conditions d'accueil, d'étude, de travail et de santé des jeunes et des personnels qui les entourent au quotidien. Ce travail n'aurait pu être mené sans la mobilisation et l'engagement fort d'un nombre important d'acteurs.

Nous remercions très chaleureusement les agents des services départementaux en contact direct avec les élèves et le corps pédagogique ou travaillant au siège du Conseil départemental dans les directions éducation, patrimoine bâti, informatique, social ou culture… Nous sommes conscients que ce projet n'existerait pas sans la collaboration efficace de l'Éducation nationale, du monde associatif ou du tissu économique local.

Soyez-en remerciés ! Nous avons avancé, mais il reste beaucoup à faire.

Comme vous le constaterez à la lecture de cet ouvrage, le plan collèges 2016-2022 a pour ambition de nous projeter au-delà de la durée d'un mandat, car l'avenir des territoires et de leurs habitants se construit un peu tous les jours. C'est pourquoi ce plan pluriannuel sera évolutif et tiendra compte des mutations démographiques, économiques et techniques que nous ne pouvons pas toujours anticiper. Vous pourrez d'ailleurs consulter son avancement sur le site du Département www.ardeche.fr.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons pouvoir compter sur votre contribution pour faire de ce plan un acte fort de politique publique départementale de l'éducation.

Ce plan pluriannuel sera évolutif et tiendra compte des mutations démographiques, économiques et techniques que nous ne pouvons pas toujours anticiper.

Laurent Ughetto,
président du Département de l'Ardèche

Stéphanie Barbato,
vice-présidente à l'éducation et aux collèges

Sandrine Chareyre,
conseillère départementale déléguée aux actions éducatives et à l'enseignement supérieur

ÉDITORIAL

Le sujet de l'éducation de la jeunesse engage une responsabilité collectivement partagée entre l'Éducation nationale, le Conseil départemental, le milieu associatif ; autant d'acteurs divers et variés qui concourent en soutien des familles au développement personnel de chacun.
Cette responsabilité partagée est d'autant plus importante qu'elle engage l'avenir de chaque jeune, l'avenir d'un département, l'avenir d'un pays. C'est un enjeu de taille qui nécessite que convergent les actions de tous les partenaires potentiels en direction d'orientations communes.

Le plan collèges adopté par les élus du Département de l'Ardèche fixe clairement ces orientations telle une feuille de route. Si la qualité de notre partenariat permet l'efficacité de nos actions, c'est de la coordination de nos actions que dépendra notre efficience.

L'Éducation nationale en Ardèche s'associe pleinement aux orientations choisies dans le plan collège d'autant plus qu'en filigrane se perçoivent les parcours éducatifs mis en place depuis la rentrée 2015. L'articulation des quatre parcours (parcours éducatif de santé, parcours avenir, parcours éducatif artistique et culturel, parcours citoyen) sur l'ensemble de la scolarité poursuit un enjeu partenarial majeur : que chaque élève devienne un citoyen lucide, cultivé, responsable et autonome.

Christophe Mauny,
inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Ardèche

PRÉAMBULE

Le présent livret s'adresse aux professionnels du domaine de l'éducation et à toute personne particulièrement concernée par les politiques départementales en faveur des collégiens.

La première partie vous apportera des éléments sur la méthodologie adoptée, des éléments historiques ou contextuels ayant présidé aux orientations politiques du Département, la présentation générale des grands axes arrêtés et des objectifs qu'ils poursuivent.

La deuxième partie constitue un manuel pratique de connaissance approfondie de chacune des actions déjà en cours ou envisagée. Le format informatique actualisé des réalisations effectives sera mis en ligne chaque année sur le site www.ardeche.fr

La troisième partie rassemble des informations diverses et des liens sur les thématiques du plan collèges pour faciliter votre exercice professionnel au quotidien. N'hésitez pas à faire part de vos suggestions pour que ces pages soient complétées et mises à jour régulièrement.

Les sigles utilisés par les professionnels sont nombreux : à leur 1re utilisation dans ce livret, ils ont été développés ; dans la suite du livret, vous rencontrerez le signe * qui renvoie à la définition des sigles en troisième partie.

PREMIÈRE PARTIE

TOUT SAVOIR SUR LE PLAN COLLÈGES

UNE DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE CONCERTATION

Une évaluation détaillée et partagée du précédent schéma

Le précédent schéma collèges (2008-2015) a fait l'objet d'un premier bilan sur l'état d'avancement en 2010, puis d'une évaluation complète à l'approche de son échéance en 2015. Cette évaluation a été réalisée de manière partagée avec des représentants de l'ensemble des personnes concernées :

- familles,
- collégiens,
- partenaires professionnels et institutionnels : direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), syndicat mixte des Inforoutes (SMI), Canopé, centre d'information et d'orientation (CIO)…
- enseignants,
- agents de l'administration scolaire,
- directions du Département concernées : direction éducation, jeunesse et vie associative (DEJVA), direction des services d'information (DSI), direction transports et mobilités (DTM), direction immobilier, achats et moyens (DIAM), culture, direction des territoires, direction enfance, santé, famille (DESF), direction des ressources humaines (DRH)…
- agents des collèges du Département,
- représentants du personnel.

Cette évaluation a permis de dresser un panorama de ce qui avait bien fonctionné ou avait été réalisé, et de ce qui devait être renforcé ou réorienté au plan suivant, en tenant compte des évolutions techniques et sociétales.

Des orientations issues d'une année de concertation

Les mêmes personnes se sont ensuite réunies régulièrement au cours de l'année scolaire 2015-2016 pour participer à l'élaboration du présent plan, approuvé en Assemblée départementale de juin 2016.
Bien entendu, la DSDEN* a été un partenaire privilégié parce que toutes les actions engagées par le Département doivent être complémentaires des orientations pédagogiques votées par l'Éducation nationale.
C'est, au final une vingtaine de réunions de concertation qui ont été organisées par le Département, soucieux de construire un plan collèges en lien étroit avec les problématiques de terrain et les enjeux locaux.

Dans un souci de partage d'expériences et d'aide à la réflexion, des Départements de même strate démographique que l'Ardèche et partageant souvent les mêmes problématiques, ont été consultés.

Par ailleurs, parce qu'il a été essentiel pour le Département de l'Ardèche d'entendre la parole des collégiens ardéchois, les mieux à même d'identifier les évolutions attendues, ses services sont allés à leur rencontre.
En effet, d'octobre 2015 à avril 2016, une équipe de 6 jeunes en service civique, placés sous la responsabilité d'Unis-Cité, a été mandatée pour rencontrer les collégiens de 6 établissements ardéchois et travailler sur 2 sujets :

- « Mon collège et moi » avec pour objectif de recueillir la parole des collégiens sur la vie quotidienne dans leur établissement, et leurs souhaits d'évolution pour celui-ci,
- « Citoyenneté et développement durable au collège » avec pour objectif de sensibiliser les collégiens au respect de l'environnement, de favoriser une prise de conscience des impacts du gaspillage et d'inventer des solutions durables comme le tri des déchets pour y remédier (création de « gâchimètres »).

Les travaux réalisés par ces jeunes ont été intégrés dans la réflexion départementale.

UN PLAN COLLÈGES GÉNÉRAL ET ÉVOLUTIF

Enfin, l'ensemble des collèges a été visité par Stéphanie Barbato et Sandrine Chareyre, élues référentes, de septembre 2015 à juin 2016. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de partager avec les personnes rencontrées sur les perspectives des années à venir.

En matière d'éducation particulièrement, les évolutions du contexte social ou institutionnel peuvent être très rapides. Il en va de même pour les domaines techniques ou technologiques. Par ailleurs, pour certaines problématiques ou enjeux majeurs, les solutions ne sont pas uniques et peuvent être complexes.
C'est pourquoi, il a été décidé d'élaborer un plan collèges général, qui dresse les grandes orientations pour les années à venir, fixe la feuille de route du Département.

Des ajustements pourront être opérés au long des 7 années que couvre ce plan pour tenir compte des évolutions, de nouveaux projets, ou encore pour préciser certaines orientations qui, à ce stade, sont identifiées, mais pour lesquelles des travaux plus approfondis méritent d'être menés pour explorer diverses solutions opérationnelles.
La dynamique autour du plan collège ne s'arrête pas en 2017 et le Conseil départemental souhaite conserver d'une part un lien régulier avec les partenaires rencontrés, et d'autre part une gouvernance partagée autour du plan collèges.

De plus, le Département entend bien s'inscrire dans un processus d'évaluation de ses politiques pour en mesurer l'efficience, et décider de leur maintien, leur réajustement, ou leur réorientation. C'est pourquoi chaque action sera évaluée quantitativement et qualitativement à intervalle régulier en lien avec les instances réunies durant la phase de concertation.

A chaque rentrée scolaire, les fiches actions du présent document seront donc mises à jour des réalisations de l'année scolaire écoulée, et du cumul de celles opérées depuis le début du plan. Ces mises à jour seront consultables sur www.ardeche.fr.

Stéphanie Barbato et Sandrine Chareyre
© CD07/Matthieu Dupont

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

La restauration scolaire : d'une charge à une opportunité d'éducation à la santé et de développement local

Depuis la loi du 13 août 2004, mise en œuvre le 1er janvier 2005, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, la restauration scolaire en collège relève de la compétence du Département. Plutôt que de considérer cette charge uniquement dans une perspective financière et de gestion, le Département a décidé d'en faire un véritable levier de la qualité de service public, concourant au développement du territoire et tenant compte des enjeux éducatifs, de santé publique et de justice sociale.

Un enjeu de santé et de justice sociale

Les études (ANSSA : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation ; INPES : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé…) sur la situation ou les habitudes alimentaires des enfants et des adolescents en France sont sans appel :

- 11,5 % des collégiens ne prennent pas de petit-déjeuner avant d'aller à l'école, avec les coups de fatigue et de baisse d'attention qui en résultent,
- seulement 8,3 % d'entre eux suivent le conseil de manger 5 fruits et légumes par jour, tandis que plus de 36 % consomment au moins un soda par jour,
- les inégalités sociales sont confirmées : tandis que les adolescents issus des milieux favorisés consomment en moyenne 312 grammes de fruits et légumes chaque jour, les adolescents issus des milieux très modestes n'en consomment que 241 grammes, soit presque 30 % de moins.

Par ailleurs, l'adolescence est aussi la période des comportements à risques. Ainsi des études (INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques ; DREES : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques…) rappellent que 1,8 % des adolescentes sont anorexiques, entre 12 et 13,5 % des adolescents des deux genres présentent une surcharge pondérale, et entre 4 et 5 % une obésité sévère. Là encore, les disparités sociales jouent fortement sur le poids des enfants. Mais après une forte augmentation dans les années 1990-2000, ces chiffres tendent à se stabiliser depuis quelques années.

L'égalité d'accès au service de restauration est garantie par les aides financières accordées par le Département, en complément de celles de l'Etat qui attribue à certaines familles des bourses centrées sur la restauration scolaire : tarifs harmonisés, revalorisation du montant des bourses départementales pour les familles les plus modestes, tarification spéciale en fonction des ressources de la famille…

Ainsi, un repas qui revient entre 6 et 7 € au Département (denrées, fluides et coûts salariaux inclus), est facturé 2,78 et 4,10 € aux familles sans aide (selon régularité de la prise des repas au collège), mais entre 0,74 et 1,98 € aux familles aidées, l'Etat et le Département prenant le reste à charge.

Des éléments matériels concourant à la qualité du service public

La qualité et la variété des denrées sont des données essentielles, mais elles ne font pas tout : la qualité des équipements, et le respect de normes d'hygiène très strictes (démarche HACCP : hazard analysis critical control point), le professionnalisme et la créativité des cuisiniers, la capacité des personnels à rendre les repas attrayants et à instaurer le calme autour des élèves dans un cadre agréable… Tous ces éléments concourent à la santé et au plaisir des convives amenés à prendre leurs repas au collège.

Le Département a piloté dès 2006 une politique de restauration ambitieuse, basée sur la professionnalisation des personnels, la reconstruction des services de demi-pension, l'installation d'équipements modernes et performants, l'accroissement de l'utilisation de denrées fraîches et locales. La qualité et la sécurité alimentaires ont été renforcées grâce à l'équipement et l'aménagement des cuisines, la formation des personnels, la constitution de menus variés et équilibrés avec des produits frais…

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

Aujourd'hui, 23 collèges publics du département disposent de leur propre cuisine de restauration traditionnelle. Ainsi, le nombre de repas servis a augmenté de 13 % depuis 2008 et 83 % des collégiens sont désormais demi-pensionnaires. 1 310 000 repas sont servis chaque année dans les collèges ardéchois, dont 63 tonnes de légumes frais.

Ce sont 84 agents du Département, avec à leur tête des chefs cuisiniers, qui servent chaque jour des repas de qualité, composés avec des produits de saison, frais et si possible bio, et pour lesquels sont privilégiés les circuits courts et de proximité (produits locaux et régionaux).

Une volonté de sensibiliser à la qualité et à la santé

Chaque année, de nombreuses animations sont proposées dans les établissements comme la Semaine de la gastronomie, la Semaine du goût, des repas à thème variés, et des opérations petit-déjeuner à destination des élèves de 6ème.

Par ailleurs, depuis près de 10 ans, des diététiciennes-conseils interviennent plus de 1 400 heures par an dans les collèges pour sensibiliser enfants et personnels, au goût et à l'équilibre alimentaire.

L'enquête de satisfaction conduite par des volontaires en service civique auprès d'un panel de collégiens ardéchois démontre que 86 % d'entre eux estiment que les repas servis par leurs établissements sont équilibrés.

Une opportunité pour le développement économique et durable du territoire

En augmentant la proportion d'utilisation de denrées locales, fraîches ou faiblement transformées (par exemple ce qu'on appelle la « 4ème gamme » : simple nettoyage et découpe de fruits et légumes en ateliers permettant leur mise en œuvre plus aisée dans les cuisines départementales), le Département va soutenir les productions agricoles ardéchoises et des départements limitrophes.

En promouvant peu à peu les produits bio ou issus d'une agriculture raisonnée, le Département soutiendra les petites entreprises agricoles, et luttera ainsi contre la désertification des campagnes, l'abandon des paysages agricoles structurants, la progression des plantes invasives.
La mise en œuvre de produits locaux et de saison concourra également à la diminution des kilomètres parcourus, et de leurs effets sur l'environnement…
Cette politique déjà initiée mettra bien entendu plusieurs années à atteindre le niveau souhaité, car il convient aussi que le tissu local de production, de conditionnement et d'acheminement des denrées puisse s'organiser pour répondre à la demande.

Le contexte sociétal et les enjeux éducatifs, sanitaires, économiques et environnementaux ont donc conduit le Département à désigner la restauration scolaire comme objet du 1er axe du plan collèges.

Axe 1 : Une restauration de proximité et durable

Le « bien manger » au collège est essentiel pour les collégiens mais peut aussi constituer un facteur de développement local et durable.

L'action du Département pour les années 2016-2022 tendra à :

- améliorer la qualité gustative et nutritionnelle des repas,
- sensibiliser les enfants à la qualité, au goût, à l'équilibre alimentaire,
- avoir un impact fort sur le tissu agricole et l'environnement par l'augmentation des achats en produits bio et/ou locaux,
- favoriser les gestes écoresponsables dans les collèges.

➔ **Vous voulez connaître en détail les actions prévues pour cet axe ? rendez-vous en page 19 pour découvrir les fiches actions**

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

Le numérique : combler le retard et profiter de nouvelles opportunités

Un état des lieux en demi-teintes

L'Ardèche affiche un taux de raccordement des collèges à la fibre optique optimal : 100 % des collèges sont connectés (32 % au niveau national) et les débits peuvent être augmentés en fonction des besoins. Mais à ce jour, les collèges ardéchois disposent en moyenne d'un poste informatique de moins de 5 ans pour 10 élèves et de 0,5 tablette pour 100 élèves (contre 3,7 en moyenne nationale pour les tablettes).

L'Ardèche s'est constituée comme un département précurseur en créant avec la Région et le Département de la Drôme le syndicat mixte Ardèche Drôme numérique (ADN), qui porte la politique publique d'aménagement numérique du territoire bi-départemental et pilote aujourd'hui, pour le compte de ses membres, le projet de déploiement de la fibre à la maison (FTTH : fiber to the home) en 8 ans.

Le Département de l'Ardèche a également mis en place une organisation spécifique et innovante en créant une équipe dédiée et s'appuyant sur le SMI* pour assurer l'installation et la maintenance des postes informatiques dans les collèges, tandis que la DSI* a pris en charge la création d'un référentiel avec la DEJVA*, le choix des matériels et leur achat, l'évaluation de la satisfaction des collèges sur ces nouvelles données.
Les actions en faveur du numérique, qui peuvent s'appuyer sur un réseau de fibre optique et des structures professionnelles en pointe, doivent être renforcées pour améliorer le taux d'équipement, permettre aux établissements de disposer de matériels modernes et accompagner leurs usages.

Savoir saisir des opportunités

Les familles françaises sont pour la plupart très connectées, avec un ou plusieurs ordinateurs à domicile, et un usage très répandu du téléphone portable, et ce dans tous les milieux socio-professionnels. Mais des différences notables existent d'une famille à l'autre, pas forcément liées au niveau d'équipements, mais plutôt aux usages qui en sont faits.

L'Éducation nationale souhaite se saisir des nouvelles technologies pour instaurer d'autres manières d'enseigner, sans renoncer totalement aux méthodes classiques, mais en adaptant la pédagogie en fonction des matières et des sujets. Ainsi, la recherche documentaire pour préparer un exposé se trouve facilitée par l'accès à internet ; les classes mobiles (tablettes remplaçant les postes fixes de travail) représentent une réelle opportunité qui accompagne les enseignants et les élèves sur le terrain…

Sensibiliser aux bonnes pratiques

Mais les professionnels (de santé ou de l'éducation) ainsi que certaines familles tirent aussi la sonnette d'alarme sur les méfaits d'un mésusage des nouvelles technologies : troubles musculo-squelettiques, de la vue et de l'audition causés par un usage trop intensif des appareils, notamment de téléphonie mobile ; régression de la lecture et du niveau orthographique courant ; consultation de sites au contenu illicite ou inadapté ; phénomènes de harcèlement entre jeunes…

Le Département et l'Éducation nationale portent également de concert une sensibilisation aux bons usages des nouvelles technologies afin de préserver la santé physique et psychologique des jeunes, et de les sensibiliser aux risques encourus en cas d'utilisation trop intensive ou pas assez prudente des nouvelles technologies.

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

Les aspects techniques des nouvelles technologies relèvent pleinement de la collectivité ; mais le Département et l'Éducation nationale collaboreront pleinement, chacun dans son domaine de compétences, pour tout ce qui est relatif à l'utilisation pédagogique des outils et à l'éveil aux bonnes pratiques.

Axe 2 : Des collèges connectés

Pour lutter contre la fracture numérique et ouvrir de nouvelles perspectives pédagogiques, il est essentiel que le Département de l'Ardèche équipe ses collèges de matériels modernes et innovants.

La politique du numérique au collège s'articule autour de plusieurs actions complémentaires :

- la modernisation des infrastructures,
- l'équipement en postes informatiques et en matériels mobiles et interactifs,
- l'équipement très complet d'un collège numérique expérimental et l'expérimentation des tablettes individuelles dans un autre collège,
- la sensibilisation des enfants aux bons usages du numérique…

Le Conseil départemental souhaite par ailleurs engager, avec l'Éducation nationale, une évaluation précise de l'impact de l'équipement numérique sur les pratiques, le niveau d'autonomie (passage de l'apprentissage dirigé à l'apprentissage autodirigé), la progression des usages (nombre et pertinence) et la santé des collégiens. Ces actions devront s'appuyer sur une politique forte de formation des enseignants par l'Education nationale pour en garantir le succès.

➔ **Vous voulez connaître en détail les actions prévues pour cet axe ? rendez-vous en page 21 pour découvrir les fiches actions**

Les bâtiments : une politique d'investissement soutenue et innovante

Un effort continu de rénovation

L'Ardèche compte 24 établissements dont la moitié a fait l'objet d'une rénovation lourde durant les 15 dernières années, au profit des 12 500 personnes qui utilisent quotidiennement l'ensemble de ces bâtiments (élèves, enseignants, agents du Département, agents administratifs de l'Education nationale).

Le Département a établi un plan pluriannuel de nouvelles constructions et de rénovation des bâtiments, plus ou moins importantes selon l'état de l'existant et les besoins identifiés. Les rénovations lourdes porteront essentiellement sur des travaux d'économie d'énergie et des espaces collectifs mieux adaptés à la vie des élèves.

Par ailleurs, dans le budget des établissements, les frais de fonctionnement de ces bâtiments dus aux fluides constituent une dépense qui n'est pas négligeable, d'environ 1 500 000 € par an (hors cités mixtes gérées par la Région).

Une expérimentation innovante

De nombreux Départements mènent une réflexion pour optimiser les bâtiments dévolus à l'enseignement et à la pratique du sport, et pour favoriser le côtoiement des populations de différentes classes d'âge et origines sociales.

Dans le droit fil de ce mouvement, et avec les mêmes objectifs, le Département de l'Ardèche s'est lui aussi engagé à partir de 2014 dans une démarche innovante, sous la forme d'une recherche action (recherche universitaire en lien direct avec les acteurs de terrain), pour anticiper le collège de demain.

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

Démarche participative, associant l'ensemble des usagers des collèges (professionnels et élèves), l'action « Collège du 21e siècle » s'est appuyée sur deux établissements pilotes : le collège de La Voulte-sur-Rhône et le collège de Joyeuse.

Les principes suivants s'inscrivent dans la démarche :

- le collège pour tous et pour chacun : le collège pour tous peut laisser place à un collège capable de tendre la main à tout moment à chaque élève,
- le collège comme lieu évolutif : avec des espaces susceptibles d'évoluer en fonction des pratiques pédagogiques, de favoriser le travail partagé…
- le collège avec une ouverture maîtrisée sur l'extérieur : susceptible d'accueillir d'autres personnes que les élèves, notamment les publics qui relèvent de la compétence du Département pour mutualiser les locaux et les équipements, en dehors des heures scolaires,
- le collège comme un lieu d'échanges entre les adultes et les élèves : pour favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité, la citoyenneté… et comprenant des espaces de pause et de détente, en pensant les locaux pour faciliter la surveillance naturelle.

Les résultats de ces travaux sont désormais valorisés dans la conception des nouveaux collèges et l'élaboration des programmes, concertés avec des représentants des utilisateurs.

Des bâtiments accueillants, pratiques, confortables, mais aussi économes en énergie et ouverts aux autres, tels sont les défis que le Département s'est fixé de relever pour la partie patrimoniale de son plan collèges.

Axe 3 : Des collèges ouverts sur leur territoire

Le Département de l'Ardèche mène une politique volontariste en matière d'immobilier des collèges malgré une contrainte budgétaire forte.

Garantir de bonnes conditions d'accueil et investir dans des bâtiments durables sont ses objectifs principaux :

- un collège rénové ou reconstruit chaque année pour une dépense annuelle d'investissement d'environ 10 M€,
- des bâtiments exemplaires sur le plan énergétique,
- des bâtiments ouverts sur l'extérieur, accessibles aux partenaires et à d'autres usagers et adaptés à d'autres usages pour une utilisation diversifiée,
- une politique favorisant la pratique sportive,
- une opportunité économique et sociale par le développement des clauses sociales dans les marchés de travaux.

➔ **Vous voulez connaître en détail les actions prévues pour cet axe ? rendez-vous en page 24 pour découvrir les fiches actions**

L'ambition des élèves : favoriser la découverte pour donner des atouts à chacun

Éducation et origine sociale, la question de l'égalité des chances

La première des vocations de l'Éducation nationale est de fournir un socle de connaissances, une culture et une éducation à tous les élèves pour leur offrir les meilleures chances d'avenir. Le service public de l'éducation contribue donc à l'égalité des chances comme cela est indiqué dans le code de l'éducation.

La sociologie, notamment au travers des travaux menés par François Dubet, a cependant largement démontré les imperfections du système éducatif actuel, qui tend parfois à reproduire des inégalités sociales. On sait par ailleurs qu'au-delà du système éducatif, l'origine sociale des enfants a un impact fort sur leur accès à la culture et leur ouverture vers l'extérieur.

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

L'enquête PISA (programme for international student assessment) 2013 montre une aggravation des déterminismes sociaux dans le parcours des élèves ces dernières années.
L'enquête de l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville) montre également une population d'enfants en éducation prioritaire qui serait en grande précarité à tous les niveaux (10 à 20 %) et qui précisent ne jamais partir en vacances, n'être jamais allés à un spectacle, n'avoir jamais reçu un livre en cadeau, se coucher après 23 h, ne jamais être aidés pour leurs devoirs, ne pas déjeuner avant l'école…

La situation des élèves ardéchois : un bon niveau…

Le taux de réussite des élèves ardéchois au diplôme national du brevet en 2015 était de 88,80 %, 88,10 % au niveau académique, 86,5 % au niveau national (chiffres DSDEN*).

L'Ardèche est aussi le département de Rhône-Alpes où l'on compte le moins d'élèves entrant au collège avec un an de retard. Et elle affiche un taux de réussite au CAP, BEP et baccalauréat (toutes séries) plus important que la moyenne académique ou la moyenne nationale.

… Mais des freins sociaux, géographiques et culturels

Les études menées depuis 2012, dans le cadre de l'observatoire de l'enseignement supérieur en Rhône-Alpes, par l'ADUDA (Agence de développement universitaire Drôme Ardèche) ont révélé que l'Ardèche et la Drôme sont les départements de l'académie où les jeunes de 20 à 30 ans sont le moins souvent diplômés et que les bacheliers ardéchois ont tendance à rechercher une insertion professionnelle rapide et locale.

Ce manque d'ambition professionnelle se reflète d'ailleurs dans les choix d'orientation effectués par les élèves ardéchois, qui se tournent plus vers les filières courtes et professionnelles.

Le caractère rural, isolé et l'absence d'université sur le territoire ardéchois constituent un frein important.

La curiosité n'est pas un défaut

Fort de ces constats, mais refusant tout fatalisme, le Département a décidé de mettre en œuvre une politique favorisant la découverte d'autres horizons culturels et géographiques, d'autres métiers, d'autres façons d'envisager la créativité… pour que chaque enfant, quels que soient son milieu d'origine et les habitudes culturelles de son entourage, puisse se confronter à d'autres choses. Il ne s'agit évidemment pas d'éloigner les jeunes de l'Ardèche et de les empêcher d'y bâtir leur vie professionnelle et familiale s'ils le souhaitent, mais simplement de leur donner quelques clés qui pourront leur être utiles tant sur le plan de leurs pratiques personnelles que pour choisir leur avenir professionnel.

Le Département souhaite donc accroître les moyens mis à disposition des équipes pédagogiques pour mener de nouveaux projets linguistiques et culturels.

Le Département n'entend pas la réussite comme strictement limitée à des enjeux scolaires ou professionnels. Réussir sa vie, c'est aussi multiplier les opportunités de pratiques culturelles, s'ouvrir à d'autres horizons, d'autres cultures… en bref, se montrer curieux et connaître des clés pour satisfaire sa curiosité. C'est ce que le Département va soutenir dans ce qu'il appelle l'ambition.

Axe 4 : L'ambition des élèves

Le système éducatif actuel, malgré sa vocation initiale, n'arrive pas à dépasser les inégalités sociales. Cette inégalité touche particulièrement les Ardéchois, dont les chances de mener une scolarité longue sont moindres pour des raisons géographiques et culturelles.

Ces constats doivent inciter le Département à tout mettre en œuvre pour lever les barrières

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

existantes et promouvoir l'égalité des chances en :

- favorisant les parcours diversifiés notamment le lien avec le monde économique ou les enseignements interdisciplinaires,
- développant l'approche des milieux culturels et de leurs professionnels,
- encourageant l'ouverture, les voyages et les échanges européens, la pratique des langues,
- incitant au développement d'initiatives citoyennes dans les collèges,
- luttant contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

➔ **Vous voulez connaître en détail les actions prévues pour cet axe ? rendez-vous en page 27 pour découvrir les fiches actions**

Transports : concentration sur les déplacements « doux »

Un usage quotidien pour 90 % des collégiens dans certains territoires

Compte tenu de la faible densité urbaine du territoire, la plupart des élèves ardéchois fait les trajets matin et soir en car. Ils les utilisent également très régulièrement pour des visites patrimoniales, se rendre à des spectacles, participer à des activités sportives… dans le cadre de leurs études. Sur certains établissements, 90 % des élèves utilisent les transports scolaires.

Cette continuité à assurer tout au long de la journée fait des transports scolaires un élément important du bien-être des collégiens et de leur famille.

Un transfert des compétences, mais une poursuite de certains objectifs

Lors de la réunion des groupes de travail, les partenaires ont souligné l'implication et la réactivité des services concernés permettant d'améliorer la qualité du service rendu.

Le Plan mobilité 2013-2020 du Département, approuvé par l'Assemblée départementale du 14 octobre 2013, établit un programme d'actions afin de répondre aux besoins croissants des Ardéchois en matière de mobilité. Bien que les transports scolaires ne relèveront plus de la compétence directe du Département à partir de septembre 2017 (effectivité au 1er janvier 2018), sauf le transport individuel des enfants porteurs d'un handicap, il a paru important d'acter dans ce plan les actions réalisées par la collectivité territoriale qui vont se poursuivre et se développer jusqu'à la date du transfert. Une partie de ces actions concernent directement les collégiens et plus particulièrement l'action 15 « Plan de déplacements doux pour les élèves du secondaire : Mobilyco » et l'action 16 « Développement des voies douces » du plan mobilité.

De plus en plus nombreux à se rendre au collège en car ou voiture particulière, les collégiens et les lycéens sont de moins en moins autonomes et peu préparés aux déplacements doux, comme le vélo. Pour inverser la tendance quand cela est possible, un plan de déplacements doux des collégiens va être défini. L'idée est de sécuriser les abords de certains établissements secondaires publics et privés sur un périmètre de 3 km pour favoriser les déplacements à vélo et à pied. Cette sécurisation est complétée par des formations à la pratique du vélo en sécurité et des actions de sensibilisation des parents, enseignants et élèves.

Le Département continuera de peser sur la qualité des transports scolaires qu'il a su insuffler précédemment. Mais le plan collèges introduira une nouvelle réflexion sur la sécurisation des déplacements autonomes des élèves.

Axe 5 : Des transports scolaires adaptés et sécurisés

Même si les transports scolaires ne relèvent bientôt plus de la compétence directe du Département, suite à l'adoption de la loi NOTRe* en 2015, il est apparu important d'acter dans ce plan les actions réalisées par la collectivité territoriale qui vont se poursuivre et se développer jusqu'à la date du transfert.

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

Objectifs :

- renforcer l'adaptation des transports scolaires en optimisant les services selon les horaires de fonctionnement des établissements tout en prenant en compte les moyens à disposition,
- améliorer la communication des usagers et des différents acteurs,
- poursuivre les actions en matière de sécurité aux abords des cars et dans les cars, incluant le respect des règles par les adolescents dans les véhicules,
- inciter les jeunes à l'autonomie en développant les modes doux de déplacement en toute sécurité.

➔ **Vous voulez connaître en détail les actions prévues pour cet axe ? rendez-vous en page 32 pour découvrir les fiches actions**

Les agents départementaux des collèges, un levier de réussite du plan collèges

Près de 250 agents au service direct des usagers des collèges

La loi n° 2004-809 du 13 aout 2004 a transféré aux Départements les responsabilités en matière d'accueil, de restauration, d'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des collèges.

La mise en œuvre des compétences dévolues s'est traduite par la signature d'une convention cadre d'objectifs, de moyens et de résultats déclinée avec chacun des collèges.

Depuis lors, les agents techniques des collèges font partie du personnel du Département, bien que leur hiérarchie fonctionnelle soit assurée par le personnel de l'Éducation nationale (gestionnaire du collège par délégation du principal) au sein de l'établissement. Depuis ce transfert, le Département s'est attaché à offrir aux personnels techniques départementaux de bonnes conditions de travail.

Les effectifs en 2016 représentent 200 agents permanents, 45 contrats aidés (35 CUI-CAE, 10 emplois d'avenir) et 2 à 3 apprentis en cuisine, sans compter les remplaçants qui interviennent régulièrement pour pallier les absences des agents titulaires.
A ces presque 250 agents, il convient par ailleurs d'ajouter des personnels travaillant au siège ou sur les territoires, et œuvrant également au bon fonctionnement des collèges et au bien-être des jeunes. Ainsi sont impliquées la DEJVA*, la DIAM*, la DSI*, la direction de la culture, la DTM*, les DTAS (directions territoriales d'action sociale), la DENF*, la DRH*…

Un plan de progrès métiers…

Deux études menées en 2008 et 2009, une sur la restauration, et l'autre sur l'hygiène, ont formulé des préconisations en matière de fonctionnement et d'organisation du travail, et sur la formalisation d'un plan de formation ambitieux.

Une troisième étude sur le nettoyage des locaux, conduite en 2009 et 2010, a préconisé l'amélioration des conditions de travail des agents par une meilleure utilisation des matériels, la prise en compte de leur travail dans l'aménagement des locaux et les choix architecturaux (surfaces vitrées accessibles, murs non poreux…) et la mise en place de formations adaptées aux agents en charge de l'entretien général.

Un accompagnement établissement par établissement a été mis en place pour former le personnel à l'utilisation de nouveaux matériels et de nouveaux produits et à l'adoption de gestes et de postures visant à limiter les risques professionnels.

… Mais un rôle transcendant les stricts aspects techniques

Les agents des collèges, au-delà d'assurer l'entretien des locaux et de préparer et servir des

DES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS ET DES ENJEUX QUI ONT CONDUIT À DES CHOIX STRATÉGIQUES

repas, participent à la vie des collèges : veille aux attitudes de respect des élèves envers le travail des agents et le matériel, surveillance des travaux de réparation des dégradations, incitation à se nourrir en juste quantité et à faire preuve de curiosité gustative, écoute des avis sur la qualité des repas… Telles sont quelques-unes de leurs missions complémentaires qu'ils assurent avec conviction au quotidien.

Le plan collège permettra de formaliser les moyens nécessaires à l'exercice des missions des agents des collèges, et à l'acquisition de nouvelles compétences pour ces agents qui ont un rôle pivot.

Axe 6 : Les personnels au cœur des collèges

Le Département dispose d'une ressource essentielle dans les collèges : plus de 200 agents œuvrent quotidiennement à la politique départementale en faveur des collèges.
Le plan collèges 2016-2022 est l'occasion pour le Département de l'Ardèche de consolider son rôle en qualité d'employeur envers ces agents en harmonisant certaines pratiques et en veillant à améliorer leurs conditions de travail.

Par ailleurs, il souhaite valoriser la présence de ces agents dans les collèges pour en faire des relais locaux de déclinaison et déploiement du plan collèges. Ils sont donc, à ce titre, des acteurs essentiels du plan.

➔ **Vous voulez connaître en détail les actions prévues pour cet axe ? rendez-vous en page 34 pour découvrir les fiches actions**

© CD07/Philippe Fournier

DEUXIÈME PARTIE

LE PLAN COLLÈGES EN ACTIONS

LE PLAN COLLÈGES 2016 - 2022 : 6 GRANDS AXES D'ORIENTATION ET 17 ACTIONS GÉNÉRALES QUI LES ILLUSTRENT

L'ambition générale de l'exécutif départemental

Le rôle du Département n'est pas anecdotique pour la vie des collégiens puisqu'il a en charge la mise à disposition, la construction, l'entretien et l'équipement des bâtiments, la restauration scolaire, ainsi que la gestion de l'ensemble des personnels qui participent aux compétences bâtiment et restauration.

Considérant que les actions entreprises par le Département concourent, en complémentarité avec l'Éducation nationale, à donner les meilleures chances de réussite d'avenir aux collégiens, il souhaite afficher des ambitions fortes.

- l'ambition de structurer un modèle de restauration durable et responsable,
- l'ambition d'accompagner les nouvelles pratiques pédagogiques, notamment celles liées au déploiement des usages du numérique,
- l'ambition de concevoir un patrimoine fonctionnel, respectueux de l'environnement, et ouvert sur le territoire et ses usagers,
- l'ambition de créer les conditions d'épanouissement des collégiens (parcours professionnels, éducation artistique et culturelle, démarche citoyenne, ouverture au monde...),
- l'ambition de rendre les élèves plus autonomes dans leurs déplacements,
- l'ambition de rendre les agents départementaux des collèges acteurs d'une politique éducative exemplaire.

Toutes ces ambitions, qui répondent à des enjeux économiques et sociétaux très forts, se trouvent déclinées dans les 6 axes du plan collèges et leurs 17 actions principales, dont vous trouverez tous les détails dans les pages suivantes.

© CD07/Matthieu Dupont

AXE I - UNE RESTAURATION DE PROXIMITÉ ET DURABLE

Objectifs :
- améliorer la qualité gustative et nutritionnelle des repas servis dans tous les collèges ardéchois, tout au long de l'année ;
- sensibiliser les collégiens à la qualité, au goût et à l'équilibre nutritionnel ;
- entraîner un impact positif sur le tissu agricole local et sur les problématiques environnementales ;
- inciter aux gestes écoresponsables.

Modalités :
- réalisation d'une étude sur les pistes de développement des filières courtes et analysant l'opportunité de constituer une légumerie départementale pour que la moitié des produits consommés dans les cantines soient issus des filières courtes ;
- harmonisation des pratiques d'achats pour un approvisionnement en produits frais et de saison ;
- augmentation progressive à 40 % de produits locaux et bio dans les assiettes ;
- fiabilisation des process d'approvisionnement, de conservation et de préparation par l'obtention de labellisations des restaurants scolaires ;
- contractualisation sur les modalités d'approvisionnement avec les établissements ;
- formation des cuisiniers aux techniques de cuisson préservant les qualités nutritionnelles des aliments ;
- information sur la qualité des repas (provenance des denrées, label de qualité…), leurs caractéristiques nutritionnelles, la présence d'allergènes… ;
- formation des collégiens au « bien manger » en lien notamment avec les diététiciennes, aide à l'éducation nutritionnelle ;
- poursuite des actions de sensibilisation à la variété, aux goûts différents, aux autres cultures par des semaines ou journées à thème.

Publics concernés :
- tous les collégiens hors cités scolaires ;
- l'ensemble des convives pour certains points ;
- les gestionnaires et personnels de cuisine.

Porteur(s) de l'action :
- DEJVA, notamment personnels de cuisine ;
- DSDEN, notamment gestionnaires de collèges.

Partenaires techniques :
- diététiciens – nutritionnistes ;
- Centre du développement agroalimentaire (CDA) « Ardèche le goût » ;
- Chambre d'agriculture ;
- l'association « Un plus bio » ;
- DSI*.

Livrables :
- marché d'acquisition, puis installation et paramétrages du logiciel de gestion des achats de denrées alimentaires ;
- tableaux de bord des consommations, provenances… des différentes denrées ;
- étude sur les pratiques d'utilisation des denrées en cuisine et l'opportunité de constitution d'une légumerie.

Modalités et indicateurs d'évaluation :
- nombre de collèges labellisés ;
- nombre d'actions organisées pour sensibiliser les jeunes au « bien manger » ;
- évolution de la consommation en fruits et légumes dans les cantines ;
- évolution de la proportion des produits de saison, issus des circuits courts et bio dans la fabrication des repas ;
- évolution de la proportion de denrées livrées en circuit court (Drôme-Ardèche et départements limitrophes).

Échéancier de réalisation :
2016-2022

Action 1

Une restauration de qualité

En servant près de 1,4 million de repas annuels à plus de 9 000 collégiens, le Département est un des plus importants restaurateurs ardéchois… Il peut, de ce fait, mettre en œuvre une action forte auprès des jeunes Ardéchois visant à l'éducation au goût, à une alimentation durable et de proximité.
Il est à noter qu'en plus des objectifs visant le public scolaire, la politique développée (produits locaux, produits bio) aura des impacts favorables sur le tissu économique local, notamment agricole, et sur l'environnement.

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017
- **Actions de sensibilisation à la variété, aux goûts différents, aux autres cultures conduites dans 21 collèges sur des semaines ou journées à thème.**
- **Réalisation de l'étude sur les pistes de développement des filières courtes et analysant l'opportunité d'une légumerie.**

AXE I - UNE RESTAURATION DE PROXIMITÉ ET DURABLE

Action 2

Une restauration durable et moderne

Tous les jours, d'importantes quantités de nourriture sont gaspillées et jetées dans les cantines scolaires. C'est notamment par la mise en place de mesures qui déclenchent des changements de comportement, aussi bien au niveau des collégiens que des équipes de cuisine, que la restauration scolaire pourra devenir durable et responsable. Mais les gestes écoresponsables, notamment de tri, ne concernent pas que la restauration, et s'étendront aux espaces collectifs (salles de classe, cours de récréation…).

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

- **Prototype de table de tri avec pesées installé au collège de Privas.**
- **Rédaction du cahier des charges pour un marché pluriannuel des tables de tri.**
- **En cours : élaboration du cahier des charges web-application pour suivre et analyser la politique d'achat de denrées alimentaires.**

Objectif :
- favoriser les gestes écoresponsables dans les cantines et dans tous les espaces collectifs.

Modalités :
- **adaptation de la composition et de la distribution des repas :**
  - amélioration de la qualité pour limiter le gaspillage : voir action 1 ;
  - ajustement des quantités préparées et servies ;
  - analyse de la pertinence de l'auto-service (remplissage de l'assiette par l'élève).
- **sensibilisation des élèves et des personnels** :
  - formation des personnels aux techniques de tri, de compostage ;
  - généralisation et valorisation du compostage des déchets alimentaires ;
  - généralisation du recyclage des déchets en travaillant en lien avec les partenaires sur la continuité de la chaîne de recyclage ;
  - équipement des cuisines et des salles de restauration en tables de tri avec pesée ;
  - élaboration des critères d'un diplôme « Collège écoresponsable ».
- **développement de l'éco-cuisine :**
  - déploiement d'une web-application pour suivre et analyser la politique d'achat de denrées alimentaires des établissements ;
  - équipement des cuisines en sous-compteurs (divers fluides) et en matériel à faible consommation énergétique ;
  - généralisation des techniques et produits de nettoyage écoresponsables ;
  - formation des agents aux pratiques économes en énergie ;
  - sensibilisation des élèves aux autres gestes écoresponsables (éteindre les lumières en quittant une pièce, trier les papiers…).

Publics concernés :
- personnels départementaux des collèges ;
- collégiens ;
- tous les convives.

Porteur(s) de l'action :
- DEJVA* ;
- DIAM* ;
- personnels d'encadrement et de service des collèges.

Partenaires techniques :
- services départementaux (DIAM*, DRH*, DSI*) ;
- groupes projets définis au sein des collèges ;
- intercommunalités de collecte et traitement des déchets.

Livrables :
- acquisition de la web-application ;
- études techniques pour les sous-compteurs ;
- cahiers des charges des formations.

Indicateurs d'évaluation :
- volumes de déchets non organiques produits ;
- volume des déchets organiques à la sortie des repas ;
- taux de compostage ;
- nombre d'établissements réalisant leur compost ;
- évolution des consommations en énergies et en eau.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

AXE II - DES COLLÈGES CONNECTÉS

Action 3

Des équipements homogènes et ambitieux

Objectifs :
- relever le nombre de postes informatiques des collèges et harmoniser les équipements,
- développer les outils innovants.

Modalités :
- élaboration d'un référentiel informatique et technique pour l'équipement des collèges ;
- rajeunissement du parc et augmentation du taux d'équipement des collèges pour atteindre l'objectif d'un poste pour 5 élèves en moyenne ;
- délégation du déploiement et de la maintenance des matériels au SMI* ;
- poursuite de l'équipement en tablettes sous la forme de classes mobiles, notamment dans le cadre des appels à projets ministériels ;
- généralisation de l'équipement de tous les collèges en vidéoprojecteurs interactifs ;
- expérimentation et évaluation du concept de collège numérique à La Voulte-sur-Rhône, pour extension le cas échéant aux autres collèges dans le temps : le futur collège de La Voulte-sur-Rhône sera « le collège du numérique » en Ardèche où toutes les disciplines seront équipées de classes mobiles et de vidéo-projecteurs interactifs ; il constituera un terrain d'expérimentation du numérique au collège, un incubateur d'innovations pédagogiques qui seront capitalisées ensuite pour les opérations futures ;
- expérimentation et évaluation de l'équipement individuel en tablettes au collège des Perrières à Annonay ; cette initiative permettra d'équiper de tablettes individuelles les classes de 5ème pendant 3 ans ; une convention de partenariat identifie les objectifs généraux, les engagements de chaque partenaire et les modalités de financement par l'État ; il est à noter que la convention permet au Département de l'Ardèche d'obtenir un financement significatif pendant 3 ans ; l'expérience d'Annonay fera également l'objet d'une évaluation pour juger de la pertinence des tablettes individuelles.

Publics concernés :
- les enseignants ;
- les élèves ;
- pour les cités mixtes, démarche en lien avec la Région.

Porteur(s) de l'action :
- DEJVA* ;
- DSI*.

Partenaires techniques :
- Rectorat ;
- DSDEN* ;
- Région (AMPLIVIA) ;
- SMI*.

Livrables :
- référentiel d'équipements informatiques ;
- programmes annuels d'installation des équipements.

Indicateurs :
- nombre de collèges équipés en conformité avec le référentiel ;
- taux d'équipement des collèges en postes informatiques ;
- taux de couverture en classe mobile (tablettes).

Échéancier de réalisation :
2016-2022

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017
- **Référentiel informatique voté en juin 2017.**
- **Collège des Perrières : 210 tablettes en 2016-2017 soit 445 au total.**
- **5 collèges publics équipés en classes mobiles : soit 290 tablettes élèves + 101 tablettes enseignants dans les collèges de La Lombardière Annonay, Vals-les-Bains, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Agrève, La Voulte-sur-Rhône.**
- **Nombre total de tablettes : 1 076 soit 0,9 tablette pour 100 élèves.**
- **488 PC déployés (dont 417 PPI 2013/2017 et 71 PPI 2017/2022).**
- **1 113 interventions du SMI.**

AXE II - DES COLLÈGES CONNECTÉS

Action 4

Structurer et moderniser les infrastructures et les réseaux

La loi Peillon a transféré en 2013 aux Départements la maintenance de l'informatique des collèges.
Au-delà de la maintenance, c'est par la modernisation des infrastructures que le Département peut fournir aux élèves et à la communauté éducative un service de qualité.

Objectif :
• moderniser, sécuriser et optimiser les infrastructures informatiques des collèges.

Modalités :

• **Plan de modernisation des infrastructures :**
- serveurs, switch ;
- technologie de virtualisation (ajout d'une couche applicative pour faire fonctionner plusieurs systèmes d'exploitation sur un seul serveur) ;
- logiciel de gestion du parc informatique (inventaire, maquettage, déploiement et prise de main à distance) en 2018.

• **Renforcement de la collaboration entre collèges et services du Département :**
- visites régulières dans les collèges ;
- organisation de comités de pilotage ;
- expertise ponctuelle ;
- collaboration avec d'autres directions (DIAM).

Publics concernés :
Tous les collèges (sauf cités mixtes gérées par la Région).

Porteur(s) de l'action :
• DSI*.

Partenaires :
• Rectorat ;
• Principaux et gestionnaires des collèges ;
• DEJVA*.

Livrables :
• programmes annuels de modernisation des infrastructures informatiques.

Indicateurs d'évaluation :
• nombre d'opérations de modernisation (réseau, serveur) réalisées par année scolaire ;
• temps d'intervention sur incidents.

Échéancier de réalisation :
2016-2019

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

- **Constitution d'une équipe dédiée « collèges » au sein de la DSI* : 1 ingénieur et 2 techniciens.**
- **Nombre de collèges dont l'architecture a été modernisée : 7 (réfection des baies de brassage, remplacement des serveurs, mise en place d'une architecture wi-fi avec bornes professionnelles manageables à distance, rajeunissement du parc informatique),**
- **Déploiement wi-fi réalisé avec modernisation architecture.**
- **Adhésion du Département au groupement de commandes Région pour intégration dans marché AMPLIVIA 2016.**
- **Changement des routeurs et bascule de tous les collèges en avril 2017 (augmentation des débits internet pour les collèges équipés de tablettes).**

© CD07/Véronique Popinet

Action 5

Accompagner les usages

Parce qu'équiper ne suffit pas, le Département de l'Ardèche souhaite qu'une politique d'accompagnement aux usages puisse être portée en lien avec l'Éducation nationale.

Objectifs :
- développer les usages du numérique en lien avec l'Éducation nationale ;
- sensibiliser à un usage raisonné du numérique ;
- promouvoir les usages.

Modalités :
- conforter les initiatives d'accompagnement menées par Canopé (cafés du numérique, débats, semaines de sensibilisation, prêt de matériel) ;
- former les enseignants (Éducation nationale) ;
- assurer une veille sur les outils innovants et pertinents sur le plan pédagogique ;
- assurer une veille sur les questions d'impact sanitaire du numérique ;
- sensibiliser les jeunes sur leur devoir d'utilisateur (sécurité, temps passé devant les écrans…) ;
- mettre en réseau les enseignants utilisateurs du numérique ;
- favoriser/partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience ;
- valoriser et mutualiser la production des enseignants.

Publics concernés :
- les enseignants ;
- les élèves.

Porteur(s) de l'action :
- DEJVA*.

Partenaires techniques :
- DSDEN ;
- Canopé.

Livrables :

Indicateurs :
- bilan de l'expérimentation en tablettes individuelles aux Perrières ;
- bilan de l'équipement en classes mobiles ;
- nombre d'enseignants formés au numérique ;
- nombre d'élèves touchés par les différentes actions de sensibilisation.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017
- **Tablettes individuelles aux Perrières à Annonay : évaluation réalisée par la Délégation académique du numérique fin juin.**
- **Expérimentation de plateforme collaborative dans un collège.**
- **Renouvellement de la convention avec Canopé en juillet 2017.**

AXE III - DES COLLÈGES OUVERTS SUR LEUR TERRITOIRE

Action 6

Des bâtiments rénovés et durables

Le Département investit en moyenne 10 M€ par an pour restructurer, moderniser, améliorer les bâtiments des collèges. Cet engagement financier ne constitue pas une simple politique de construction mais traduit une ambition forte d'assurer de bonnes conditions de travail à nos collégiens et aux professionnels. Par ailleurs, les actions de construction ou de rénovation doivent être un levier d'exemplarité du Département en termes d'écologie et de responsabilité sociale.

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

- **Restructuration du collège de Lamastre (travaux d'accessibilité handicapé, rénovation de la demi-pension, ont également été intégrés la vie scolaire, l'infirmerie et la création d'une véritable salle d'art plastique, démolition ancien bâtiment internat juin 2018.**
- **Demi-pension du collège de Jastres (Aubenas).**
- **Travaux d'étanchéité / toitures des collèges de Villeneuve-de-Berg, Vals-les-Bains, Monpezat-sous-Bauzon, Saint-Péray, (1 000 000 €).**
- **Mise en place d'un guichet unique et d'une unité maintenance bâtiments dédiée en priorité aux interventions de premier niveau sur les établissements.**
- **Opérations de sécurisation : 11 collèges (200 000 €).**
- **Opérations d'accessibilité : 5 collèges (101 800 €).**
- **Changement des autocoms : 3 collèges (29 000 €).**

Objectif :
- garantir des bâtiments modernes et responsables écologiquement et socialement.

Modalités :
- **maintenir l'engagement du Département dans une politique ambitieuse de modernisation** articulée autour de trois axes ; les opérations majeures, les opérations intermédiaires et les opérations de maintenance :
  - 4 opérations de restructuration d'ici 2022 pour un montant global de 45 M€ : Lamastre (2017*), Les Perrières à Annonay (2020*), La Voulte-sur-Rhône (2021*), Joyeuse (2022*),
  - une étude (en cours) sur la construction d'un troisième collège à Annonay,
  - diverses opérations intermédiaires telles que la restructuration de la demi-pension, des extensions partielles, les travaux d'étanchéité et de rénovation des toitures…
  - un programme de maintenance d'environ 600 000 € annuels qui permettra notamment de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments dans un délai de 6 ans, et de changer tous les autocommutateurs téléphoniques.
- **intégrer dans toutes les opérations un objectif de développement durable et de maîtrise** énergétique notamment à travers le bioclimatisme (tirer le meilleur parti du site d'implantation) : construire des bâtiments passifs en capacité de compenser leur propre consommation énergétique), voire labélisés BEPOS (bâtiment à énergie positive). Globalement le Département s'engage à construire des bâtiments dont la consommation globale en énergie est inférieure à 50 kWhEP/m²/an (norme réglementation thermique 2012) correspondant à 300 €/m²/an.
- **développer les clauses sociales dans les marchés passés par le Département** pour que les opérations de rénovation constituent aussi des opportunités d'insertion.

Publics concernés :
- Tous les collèges en construction ou restructuration.

Porteur(s) de l'action :
- DIAM*.

Partenaires techniques :
- collèges publics ;
- entreprises.

Livrables :
- programmation pluriannuelle (PPI) ;
- programmes annuels de travaux ;
- études techniques ;
- projets architecturaux.

Indicateurs d'évaluation :
- les indicateurs déjà portés au programme pluriannuel d'investissement.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

**année prévue de livraison des travaux*

AXE III - DES COLLÈGES OUVERTS SUR LEUR TERRITOIRE

Action 7

Des établissements ouverts vers l'extérieur et adaptés aux usages

Le Département a lancé en 2015, une étude recherche action sur le collège de demain pour apporter un éclairage extérieur et une vision nouvelle, dans la conception des nouveaux collèges et l'élaboration des programmes.

Objectif :
- concevoir les collèges comme des lieux de vie, ouverts vers l'extérieur et pensés par et avec leurs utilisateurs.

Modalités :
- participation des utilisateurs et des acteurs locaux à la conception des projets immobiliers, ainsi : prendre en compte les projets éducatifs, les besoins des élèves, et ceux des partenaires et acteurs locaux ;
- informer les utilisateurs sur les projets immobiliers et leur avancement ;
- ouvrir les établissements vers l'extérieur : concevoir le collège comme un lieu d'échanges, diversification des usages possibles des locaux, intégration de salles de vie possiblement utiles à des partenaires extérieurs et aux collégiens pour favoriser leur autonomie.

Publics concernés :
- tous les utilisateurs des collèges (élèves et professionnels) ;
- tous utilisateurs externes potentiels (associations, usagers des services publics…).

Porteur(s) de l'action :
- DEJVA* ;
- DIAM*.

Partenaires techniques :
- partenaires extérieurs et acteurs locaux.

Livrables :
- études techniques de construction ou restructuration.

Indicateurs :
- nombre de conventions de mise à disposition des locaux passées dans le cadre de cette démarche ;
- partenaires utilisant les bâtiments des collèges, taux d'utilisation des surfaces.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017
- **Pas d'ouverture de nouveau collège au cours de l'année 2016-2017.**
- **Élaboration du programme de Joyeuse en cours.**

AXE III - DES COLLÈGES OUVERTS SUR LEUR TERRITOIRE

Action 8

Des établissements favorisant la pratique sportive

Le Département assure la mise à disposition d'équipements adaptés pour la pratique de l'éducation physique et sportive, en veillant à optimiser la mutualisation avec les autres collectivités du territoire.

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

Pas d'ouverture de nouveaux collèges en 2016-2017

Objectif :
- favoriser une pratique sportive des collégiens, conforme aux programmes et adaptée aux projets éducatifs.

Modalités :
- **adapter l'équipement au contexte,** notamment le projet de l'équipe enseignante ou encore les effectifs, les besoins et la présence d'équipements sportifs implantés localement et utilisables par les collégiens ;
- **équiper les établissements :**
  - de vestiaires pour les élèves,
  - d'un plateau sportif après réalisation d'une étude précisant les disciplines intégrées (sports collectifs, athlétisme),
  - d'une salle EPS à partir d'un effectif et d'un nombre d'heures de pratique EPS (+ 400 élèves) et de l'impossibilité pour les communes ou communautés de communes de libérer des créneaux horaires suffisant dans les équipements de proximité.

Publics concernés :
- tous les élèves et enseignants d'EPS pour les collèges en construction ou restructuration.

Porteur(s) de l'action :
- DIAM*.

Partenaires techniques :
- collèges publics (équipe projet à définir) ;
- communes ou communautés de communes.

Livrables :
- Intégration des équipements à aménager dans les programmes de travaux.

Indicateurs d'évaluation :
- nombre d'heures d'utilisation des d'équipements sportifs communaux ou intercommunaux par type ;
- coût de déplacement des élèves ;
- taux d'équipement en plateau sportif, taux d'utilisation du plateau sportif.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

© CD07/Guillaume Fulchiron

AXE IV - L'AMBITION DES ÉLÈVES

Action 9

Favoriser la diversité des parcours

Objectif :
• créer les conditions pour développer les ambitions des collégiens et sécuriser leur parcours.

Modalités :
• **permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel** ainsi que la diversité des métiers et des formations :
  - faire le lien entre le monde économique et l'élève pour inciter les entreprises à accueillir des stagiaires,
  - informer les élèves : constituer une banque de données des stages.
• **favoriser l'interdisciplinarité dans les collèges :** accompagner les projets portés par plusieurs enseignants à travers les contrats tripartites et les projets d'établissement ;
• **favoriser les séjours à l'étranger :** doubler l'aide apportée aux projets de séjour à l'étranger pour garantir au moins un séjour à l'international durant la scolarité au collège,
• **favoriser la pratique des langues étrangères :** aménager dans chacun des collèges un laboratoire de langue adapté ou des lieux d'apprentissage linguistique approprié au développement de l'aisance verbale.

Publics concernés :
• élèves et leur famille.

Porteur(s) de l'action :
• groupe de travail départemental (DSDEN*, CIO*, animateurs de bassin) ;
• DEJVA*.

Partenaires techniques :
• chambres consulaires ;
• entreprises ;
• fédération interprofessionnelle du bois (Fibois).

Livrables :
• création des lieux adaptés à l'enseignement linguistique dans les collèges ;
• procédure de demandes d'aides pour les voyages à l'étranger ;
• contrats tripartites ;
• projets d'établissement.

Indicateurs :
• proportion d'élèves poursuivant des études en seconde et post bac ;
• nombre d'élèves partis à l'international durant leur scolarité au collège ;
• nombre de collèges équipés de lieux spécifiques d'apprentissage des langues ;
• nombres de forums « découverte du monde professionnel » organisés.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

• **49 voyages scolaires soutenus (39 en 2015-2016).**
• **2 130 élèves participant aux voyages (1 872 en 2015-2016).**
• **5 forums « découverte du monde professionnel » soutenus ayant touché 24 établissements et 2 022 élèves.**
• **Conventionnement avec la Maison de l'Europe Drôme Ardèche en vue de faciliter la mobilité internationale des collégiens.**

AXE IV - L'AMBITION DES ÉLÈVES

Action 10

Favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle

Le Département souhaite favoriser, en lien avec les projets d'établissement et l'Éducation nationale, l'accès des élèves aux actions artistiques et culturelles. L'objectif est de diversifier le parcours des élèves, leurs modes d'expression, et favoriser leur capacité à exercer un regard critique. Cette ouverture peut conduire à l'acquisition dans le temps de réflexes de fréquentation des établissements et manifestations culturelles, de pratiques amateur, voire même à des souhaits d'orientation professionnelle…

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

- **3 collèges intégrés dans projet EAC.**
- **76 projets pédagogiques.**
- **5 288 élèves ayant bénéficié du dispositif « Collèges au cinéma ».**
- **35 projets « spectacle vivant » aboutis.**
- **2 396 collégiens ayant effectué une « Sortie patrimoine ».**

Objectifs :
- développer les pratiques artistiques et culturelles dans les collèges ;
- favoriser les pratiques culturelles en dehors du cadre du collège ;
- ouvrir à des mondes économiques différents, et à des opportunités de choix de formation.

Modalités :
- mettre en place ou développer des actions favorisant le lien entre les collèges et les acteurs artistiques et culturels locaux, notamment partenaires du Département ;
- expérimenter le déploiement des parcours éducation artistique et culturelle (EAC) sur 3 territoires (Beaume Drobie, Pays de Vernoux et Rhône Helvie) et animer des instances de concertation territoriale ;
- dynamiser les dispositifs existants tels que « Collège au cinéma » et « Spectacle vivant » pour en faire de véritables outils pédagogiques ;
- mettre en place des résidences artistiques dans les collèges.

Publics concernés :
- tous les élèves et le corps pédagogique ;
- les collèges de Joyeuse, Vernoux-en-Vivarais et Le Teil pour les parcours EAC (éducation artistique et culturelle) sur les territoires prioritaires.

Porteur(s) de l'action :
- enseignants, principaux et directeurs d'établissement.

Partenaires techniques :
- les artistes et compagnies artistiques ;
- les établissements culturels (musées, cinémas…) ;
- DEJVA, direction culture.

Livrables :
- conventions parcours EAC*.

Indicateurs d'évaluation :
- nombre de projets déployés au sein de chaque collège ;
- nombre d'élèves impliqués dans des dispositifs artistiques et culturels ;
- nombre d'artistes en résidence et impact sur l'activité et le comportement des élèves ;
- évolution des pratiques amateurs chez les jeunes.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

© CD07/Matthieu Dupont

Action 11

Collégien citoyen

Le Département souhaite favoriser le sens de l'engagement, de l'initiative des collégiens et développer le sens citoyen et l'esprit critique des jeunes.

Objectifs :
- faire de la scolarité au collège un moment de prise de conscience citoyenne ;
- amener des comportements citoyens durables dans le temps.

Modalités :
- **Favoriser la démocratie au sein du collège :**
  - formation des délégués d'élèves ;
  - organisation d'une journée départementale des conseillers de vie collégienne ou avec représentants élèves des conseils d'administration.
- **Soutenir les actions citoyennes dans les collèges :**
  - encouragement et soutien à la création et au fonctionnement des sections de jeunes pompiers volontaires ;
  - maintien des appels à projets citoyenneté portés par le Département ;
  - formation aux gestes de premiers secours ;
  - actions de prévention et de sensibilisation des collégiens sur les usages et les dangers du numérique (possibilité d'ouvrir ces ateliers aux parents) ;
  - soutien aux actions relatives à la lutte contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement, de violence et d'addictions ;
  - encouragement à la mise en place d'éco-délégués.

Publics concernés :
- tous les collégiens.

Porteur(s) de l'action :
- DEJVA* et notamment les personnels départementaux des collèges.

Partenaires techniques :
- DSDEN* ;
- Fédération des œuvres laïques (FOL) ;
- Canopé ;
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- Espaces publics numériques (EPN) ;
- SMI*.

Livrables :

Indicateurs d'évaluation :
- nombre de projets citoyens déposés ;
- nombre de délégués d'élèves formés ;
- nombre de sections JSP (jeunes sapeurs-pompiers) ou d'actions de sensibilisation différentes ;
- nombre d'animations assurées par les EPN ;
- nombre de jeunes concernés.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017
- **Ouverture d'une section jeunes sapeurs-pompiers à Saint-Cirgues-en-Montagne.**
- **2 projets citoyens déposés et retenus.**
- **1 projet éco délégués.**
- **3 projets santé et citoyenneté.**
- **2 projets PSC1 (prévention et secours civiques de 1er niveau).**

AXE IV - L'AMBITION DES ÉLÈVES

Action 12

Les internats de la réussite pour tous

L'internat constitue un mode de scolarisation qui favorise la réussite scolaire. Il est aussi un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective.

Objectif :
Dynamiser et rendre plus attractifs les internats ardéchois.

Modalités :
- **créer une maison de l'internat** pour proposer aux élèves des espaces conviviaux, un espace cuisine-restauration, un espace foyer détente ;
- **soutenir des projets éducatifs en direction des internes** (projets culturels, citoyens et sportifs) et favoriser les projets de mixité visant le lien entre les élèves externes et internes (projets partagés hors temps scolaire) ;
- **augmenter le montant des bourses des internes** pour faire de l'internat un levier d'égalité des chances ;
- **développer les classes à section** permettant l'arrivée de jeunes d'origines géographiques et sociales diverses dans les internats.

Publics concernés :
- les internes et personnels des collèges de Vals-les-Bains, Villeneuve-de-Berg, Saint-Sauveur-de-Montagut, Montpezat-sous-Bauzon, Saint-Cirgues-en-Montagne ;
- tous élèves susceptibles de choisir de réaliser leurs études en internat ;
- tous élèves intéressés par les classes à section ;
- les familles.

Porteur(s) de l'action :
- DEJVA* ;
- DSDEN* ;
- Personnels éducatifs des collèges avec internat.

Partenaires techniques :
- Personnels départementaux des collèges ;
- Personnels de l'Éducation nationale ;
- SDIS*.

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017
- **59 internes pour 150 places (46 en 2015-2016).**
- **4 sections sportives et 2 sections jeunes sapeurs-pompiers.**
- **5 boursiers internes (2 en 2015-2016).**

Indicateurs d'évaluation :
- taux de fréquentation des internats ;
- taux de réussite des élèves internes au diplôme national du brevet ;
- nombre de boursiers accueillis en internat ;
- nombre de classes à section.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

© CD07/Philippe Fourmier

AXE IV - L'AMBITION DES ÉLÈVES

Action 13

Prévenir et lutter contre l'absentéisme

Objectifs :
- prévenir l'absentéisme,
- mettre en place des mesures adaptées lorsqu'il se produit.

Modalités :
- **améliorer les informations entre les services sociaux du Département et l'Éducation nationale** afin de répondre aux besoins des élèves en difficultés ;
- **soutenir les dispositifs relais et mettre en place des réunions annuelles par bassin ;**
- **mettre en place une commission partenariale de prévention de l'absentéisme** (protocole en cours d'élaboration) ;
- renforcer l'inclusion scolaire.

Publics concernés :
- jeunes de moins 16 ans.

Porteur(s) de l'action :
- DSDEN* ;
- DESF*.

Partenaires techniques :
- Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) ;
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- Caisse d'allocations familiales (CAF).

Livrables :
- Protocole de prévention de l'absentéisme.

Indicateurs :
- nombre d'informations préoccupantes ;
- nombre de signalements ;
- nombre de jeunes sortant du système scolaire ;
- nombre de cas traités et taux de réussite (réinsertion dans le rythme scolaire).

Échéancier de réalisation :
2016-2022

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

- **2 dispositifs relais, nombre d'élèves concernés : 42.**
- **Nombre d'enfants absentéistes : 134.**

Les élèves manifestant un absentéisme persistant sont signalés à la DSDEN qui leur adresse un courrier de rappel à la loi (assiduité scolaire). Dans la grande majorité des cas, le rappel à la loi conjugué à l'accompagnement du collège permet d'améliorer la situation. En l'absence d'amélioration à l'issue de l'envoi d'un second courrier, les familles sont convoquées à une commission absentéisme (16 jeunes concernés par un absentéisme lourd sur l'année scolaire 2016-2017).

AXE V - DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET SÉCURISÉS

Action 14

Des transports scolaires adaptés

A travers des comités techniques réguliers associant les différents acteurs œuvrant pour l'amélioration des transports, des cahiers des charges exigeants en direction des transporteurs, le développement des partenariats et de la concertation, il s'agit de mieux connaître les besoins, les analyser et y répondre.

Objectif :
- Adapter les services de transports scolaires aux besoins et à leurs évolutions.

Modalités :
- prendre en compte les changements d'horaires liés à la réforme du collège ;
- améliorer l'accueil et l'orientation en début d'année particulièrement pour les 6èmes,
- promouvoir l'instauration d'un climat serein et respectueux dans les cars ;
- répondre aux besoins de transport des élèves porteurs d'un handicap ;
- perfectionner la communication sur des modifications d'horaires en utilisant les dernières technologies pour diffuser des informations aux élèves, aux familles, aux établissements (sur un retard ou un car qui ne circule pas avec envoi de SMS ou réseaux sociaux ou autres).

Publics concernés :
- tous les collégiens ;
- les familles ;
- le responsable d'établissement et la vie scolaire.

Porteur(s) de l'action :
- DTM* jusqu'au transfert de compétences à la Région ;
- Direction autonomie.

Partenaires techniques :
- transporteurs.

Indicateurs :
- nombre de réclamations liées à l'absence d'informations ;
- degré de satisfaction des usagers.

Livrables :
- enquête annuelle de satisfaction ;
- procédure de collaboration collèges/services départementaux pour la gestion et le suivi des incidents causés par des élèves.

Échéancier de réalisation :
2016-2017

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

Pas d'enquête de satisfaction réalisée cette année.

© CD07/Véronique Popinet

AXE V - DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET SÉCURISÉS

Objectifs :
- assurer la sécurité des collégiens à proximité des arrêts de car ;
- assurer la sécurité dans les cars.

Modalités :
- poursuivre les appels à projets en direction des communes ou intercommunalités pour la sécurisation des arrêts de car (aménagement) et Mobillyco (déplacements en mode doux) ;
- participer au diagnostic sécurité sur les aires de dépose et de stationnement aux abords des collèges ;
- conduire des campagnes de communication sur l'importance du port de la ceinture de sécurité (affiches, clips vidéos, interventions systématiques du chauffeur en début d'année…) ;
- poursuivre les actions « Sortir vite » en direction des élèves de 6e, par le médiateur du Département après recensement des demandes et planification par la sécurité routière (comportement à avoir, rôle du conducteur, évacuation) ;
- maintenir un niveau de matériel satisfaisant avec une moyenne d'âge des véhicules correcte ;
- conforter le travail de concertation avec les collèges pour les élèves ne respectant pas le règlement intérieur et améliorer la connaissance de celui-ci par les parents et les élèves.

Publics concernés :
- tous les collégiens ;
- les parents d'élèves ;
- les transporteurs.

Porteur(s) de l'action :
- DTM*.

Partenaires techniques :
- direction des routes (DR) mission sécurité ;
- DEJVA* pour veille de terrain ;
- DIAM* pour les aspects techniques liés aux abords des collèges ;
- sécurité routière ;
- intercommunalités et communes.

Indicateurs :
- nombre de points d'arrêts sécurisés ;
- nombre de projets Mobillyco ;
- nombre d'élèves attachant la ceinture de sécurité ;
- moyenne d'âge des véhicules ;
- nombre d'infractions au règlement intérieur.

Livrables :
- diagnostic sécurité des aires de dépose et de stationnement aux abords des collèges ;
- plan de sécurisation des arrêts de bus signalés comme dangereux.

Échéancier de réalisation :
2016-2017

Action 15

Des transports scolaires sécurisés

Depuis plusieurs années, le Département mène une politique active pour améliorer la sécurité aux abords des cars et dans les cars, en concertation avec les communes, les transporteurs, les parents d'élèves et les responsables d'établissements.

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017
- **Actions sécurité : 32 collèges ont participé à l'opération « sortir vite » - 12 dans le secteur nord, 16 dans le secteur sud et 4 dans le secteur centre, au total 3 635 élèves soit 17 % de plus qu'en 2015/2016.**
- **6 projets Mobillyco retenus en 2016 et 4 en 2017, financés entre 20 et 30 % par le Département.**

AXE VI - DES PERSONNELS AU CŒUR DES COLLÈGES

Action 16

Accompagner et reconnaître le rôle des agents des collèges

Le métier d'agent technique des collèges a évolué, de nouvelles responsabilités leur incombent du fait des changements de la réglementation et des innovations techniques en termes de matériel utilisé. Les agents départementaux œuvrent pour améliorer le cadre de vie de l'établissement et contribuent à la qualité de vie au collège. Ils ont un rôle éducatif au sein de l'établissement scolaire : ce rôle doit encore être conforté.

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

- **Référentiel des EPI.**
- **Procédure d'achat et d'attribution des EPI.**
- **Etude métiers (GPEEC) permettant la reconnaissance des expertises et responsabilités.**
- **Mise en place de la nouvelle version du logiciel MyAntiriade.**
- **25 acquisitions de matériels de nettoyage (aspirateurs, auto-laveuses, mono-brosses),**
- **2 installations de lave batteries.**
- **44 agents ont participé au SIRHA (salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation).**
- **80 agents ont participé à au moins une formation dans l'année.**
- **181 journées de formation, dont 121 sur des thématiques sécurité (premiers secours, électricité…).**

Objectif :
- améliorer les conditions de travail et valoriser les compétences des agents des collèges.

Modalités :
- améliorer les conditions de travail notamment l'équipement professionnel, mettre à disposition des agents des solutions et des outils numériques pour assurer la gestion de la restauration, le suivi de la maintenance et faciliter la diffusion des informations de la collectivité ;
- homogénéiser la gestion du temps de travail avec l'appui du logiciel « MyAntiriade » ;
- mettre à disposition des agents des équipements et matériels homogènes et performants en mécanisant certaines tâches ;
- supprimer les produits dangereux à l'usage intensif par des produits peu nocifs pour la santé.

et
- accompagner les agents dans l'évolution des compétences propres à leurs métiers (entretien général et restauration) notamment par des actions de formation ;
- favoriser la constitution de réseaux de pairs entre agents pour leur permettre d'échanger sur leurs pratiques ; conforter le réseau des chefs de cuisine et organiser des réseaux professionnels d'échanges de pratiques dans les autres métiers ;
- renforcer et valoriser le rôle éducatif des agents des collèges auprès des élèves.

Publics concernés :
- tous les personnels départementaux des collèges (hors cités scolaires qui relèvent de la Région).

Porteur(s) de l'action :
- DEJVA.

Partenaires techniques :
- DIAM* ;
- DRH* ;
- intervenants extérieurs (formateurs).

Livrables :
- référentiel des EPI (équipements de protection individuelle) ;
- protocole de commande et d'attribution des EPI* ;
- référentiels GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences).

Indicateurs :
- nombre de jours de formation ;
- nombre d'agents formés ;
- évolution de l'absentéisme, notamment accidents du travail et maladies professionnelles ;
- cahier des charges EPI* ;
- procédure attribution EPI*.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

AXE VI - DES PERSONNELS AU CŒUR DES COLLÈGES

Objectif :
• garantir la participation active des agents dans l'application et la réussite du plan collège.

Modalités :
• **communiquer aux agents des collèges les orientations** retenues dans le cadre du plan collège ;
• **donner leur place aux agents des collèges dans l'application des orientations** notamment :
- le développement durable dans la restauration,
- l'éducation au bien manger des élèves,
- l'ouverture du collège vers l'extérieur,
- la sensibilisation des élèves à la diversité des métiers,
- l'éducation à la citoyenneté notamment la mise en place de travaux de responsabilisation confiés aux élèves sous la responsabilité des agents des collèges.

• **leur permettre de participer régulièrement à l'évaluation du plan collège** et la réactualisation des orientations du Département.

Publics concernés :
• tous les personnels départementaux des collèges (hors cités scolaires qui relèvent de la Région).

Porteur(s) de l'action :
• DEJVA*.

Partenaires techniques :
• DRH* ;
• DIAM* ;
• principaux et gestionnaires des collèges ;
• fournisseurs ;
• intercommunalités de traitement et de collecte des déchets.

Livrables :
• Livret professionnel plan collèges

Indicateurs :
• nombre d'interventions assurées par les agents départementaux dans le cadre du parcours avenir ;
• cf. autres indicateurs des fiches correspondant aux axes du plan collège.

Échéancier de réalisation :
2016-2022

Action 17

Les agents départementaux, acteurs du Plan collèges

Pour que le plan collèges soit une réussite pleine et entière, l'implication des agents départementaux est primordiale, notamment en ce qui concerne les thématiques relatives au développement durable, le collège de demain et l'ambition des élèves.

© CD07/Matthieu Dupont

➔ État des indicateurs et/ou des réalisations pour l'année scolaire 2016-2017

• 191 agents des collèges ont participé aux réunions de présentation du plan, d'informations et d'échanges.

© CD07/Matthieu Dupont

TROISIÈME PARTIE

INFORMATIONS PRATIQUES

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS

ORGANIGRAMME DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

CONTACTS ET LIENS UTILES

CARTE DES SECTEURS DES COLLÈGES

TABLEAU PPI
BÂTIMENTS SCOLAIRES ET EFFECTIFS

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS

Les directions du Département participant au projet :

DEJVA : direction de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative
DESF : direction enfance, santé, famille
DIAM : direction de l'immobilier, des achats et des moyens
DR : direction des routes
DRH : direction des ressources humaines
DSI : direction des systèmes d'information
DTAS : directions territoriales d'action sociale
DTM : direction des transports et mobilités

Les partenaires :

ADN : Ardèche Drôme numérique
CAF : caisse d'allocations familiales
CIO : centre d'information et d'orientation
DDCS : direction départementale de la cohésion sociale
DSDEN : direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DTPJJ : direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
EPN : espaces publics numériques
Fibois : fédération interprofessionnelle du bois
FOL : fédération des œuvres laïques
SDIS : service départemental d'incendie et de secours
SMI : syndicat mixte des inforoutes

Les sources de références :

ADUDA : agence de développement universitaire Drôme Ardèche
AFEV : association de la fondation étudiante pour la ville
ANSSA : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation
DREES : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
INPES : institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

Les lois, normes, référentiels, dispositifs :

EPI : équipement de protection individuelle
FTTH : fiber to the home
GPEEC : gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences
HACCP : hazard analysis critical control point
NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République
Parcours EAC : parcours d'éducation artistique et culturelle
PISA : programme for international student assessment
PPI : programmation pluriannuelle d'investissement
PSC1 : prévention et secours civiques de 1er niveau

Divers :

SIRHA : salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation

ORGANIGRAMME DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX NOVEMBRE 2015

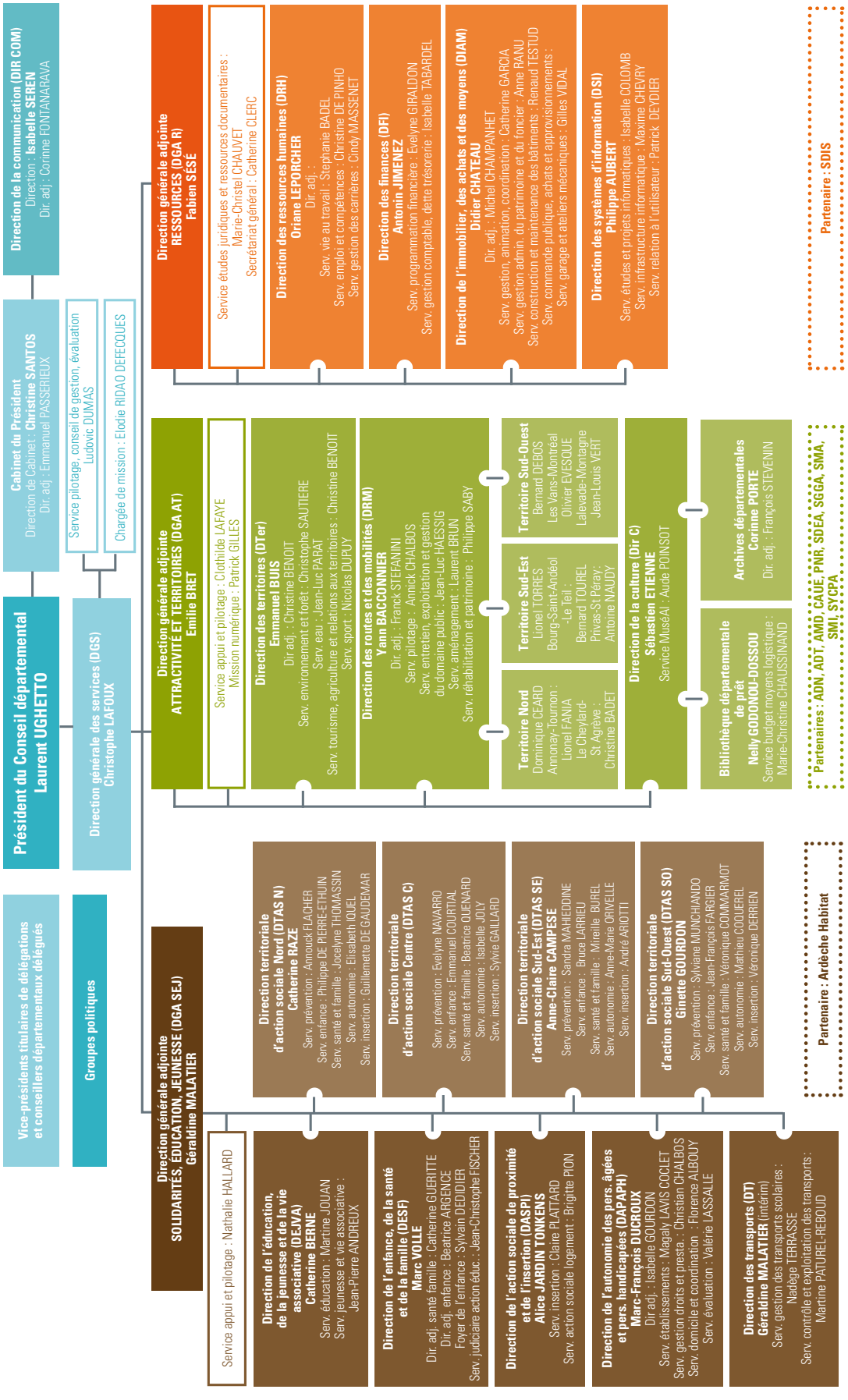

CONTACTS ET LIENS UTILES

DÉPARTEMENT

Siège du Département :
- standard : 04.75.66.77.07
- adresse postale : BP 737, 07007 Privas Cedex

Direction éducation, jeunesse, vie associative :
- secrétariat : 04.75.66.79.91

Service éducation :
- secrétariat : 04.75.66.79.91
- bourses : 04.75.66.79.03

Direction de la culture :
- secrétariat : 04.75.66.79.35

Direction enfance, santé, famille :
CRIP (cellule de recueil de l'information préoccupante) :
- tél. : 04.75.66.78.47
- fax : 04.75.66.78.36
- mél. : crip07@ardeche.fr
- horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- en dehors de ces horaires, le Foyer de l'Enfance assure le relais 24h/24 et 365j/365 : 04.75.66.76.40

Maison départementale des personnes handicapées :
- tél. : 0.800.07.07.00
- mél. : mdph@ardeche.fr
- horaires : du lundi au vendredi, sauf mercredi après-midi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Service construction et maintenance des bâtiments :
- secrétariat : 04.75.66.79.15
- mél. : batiments@ardeche.fr

Centre support aux services et aux patrimoines :
demande d'intervention urgence maintenance
- tél. : 04.75.66.75.75
- mél. : cssp@ardeche.fr

Direction des routes :
- État des routes : 09.69.39.07.07

Direction des ressources humaines :
- secrétariat : 04.75.66.77.94

Direction des systèmes d'information :
- secrétariat : 04.75.66.71.38

Direction territoriale d'action sociale centre :
- secrétariat : 04.75.44.91.60

Direction territoriale d'action sociale nord :
- secrétariat : 04.75.69.85.30 - 04.75.32.42.15

Direction territoriale d'action sociale sud-est :
- secrétariat : 04.75.49.65.57

Direction territoriale d'action sociale sud-ouest :
- secrétariat : 04.75.87.82.54

Direction des transports et mobilités :
- standard : 09.69.39.07.07

Centres de planification :
- Le Cheylard : centre médico-social - 9 Rue de la Pize
  tél. 09.69.32.95.01
- Annonay : centre médico-social - Maison du Département
  Rue de la Lombardière
  tél. 04.75.32.42.01
- Tournon-sur-Rhône : centre médico-social - 5 Allée des Dames
  tél. 04.75.07.07.10
- Saint-Agrève : hôpital - 1 Rue du Dr Tourasse
  tél. 09.69.32.95.01
- Vernoux-en-Vivarais : centre médico-social - 10 Rue Raymond Finiels
  tél. 09.69.32.95.01
- Privas : centre médico-social - 1 Boulevard de Lancelot
  tél. 04.75.66.74.10
- Le Teil : centre médico-social - 15 Rue du Travail
  tél. 04.75.49.54.70
- Bourg-Saint-Andéol : centre médico-social - Place de la Poste
  tél. 04.75.54.85.40
- Aubenas : centre médico-social - 15 Avenue de Sierre
  tél. 04.75.87.82.56
- Les Vans : centre médico-social - 12 Rue des Droits de l'Homme
  tél. 04.75.88.50.70

ÉDUCATION NATIONALE

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale :
- standard : 04.75.66.93.00 ; adresse postale BP 627, 07006 Privas

SYNDICAT MIXTE INFOROUTES :
- Hotline : 04 75 30 79 13

CARTE DES SECTEURS DES COLLÈGES EN ARDÈCHE EN 2015

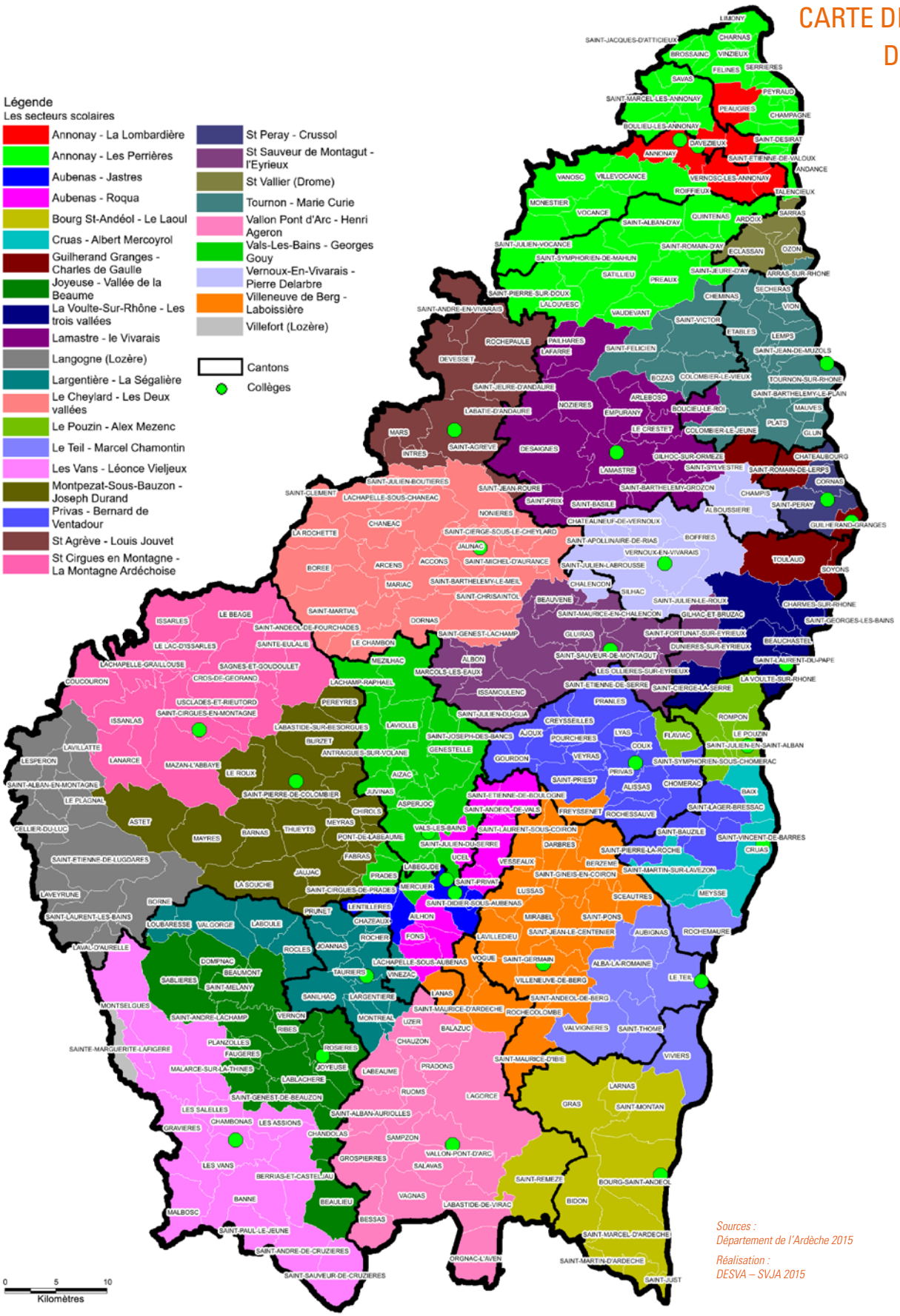

Sources :
Département de l'Ardèche 2015

Réalisation :
DESVA – SVJA 2015

PLAN COLLÈGES 2016/2022

TABLEAU PPI
BÂTIMENTS SCOLAIRES
EFFECTIFS

Collèges	Capacité + SEGPA	Effectifs 2016/2017 dont SEGPA	Tendance démographique sur 4/5 ans	Capacité internat	Date construction
Annonay *Lombardière*	500	516	→		1982
Annonay *Perrières*	970 + 68	785+49	→		1974
Aubenas *Jastres*	420	320	↗		1991
Aubenas *Roqua*	500 + 96	522	→		1975
Bourg-Saint-Andéol	620 + 48	597	→		1996
Le Cheylard	400	272	→		2000
Cruas	350	303	→		1980
Guilherand-Granges	750	710	→		1990
Joyeuse	310	239	→		1962
Lamastre	350	253	→		1974
Largentière	400	210	→		1971
Montpezat	350	231	→	30	1970
Le Pouzin	380	359	↗		2004
Privas	950	905	→		2000
Saint-Agrève	250	136	↘		1911
Saint-Cirgues-en-Montagne	120	94	↘	30	2014
Saint-Péray	500 + 56	590	↗		1984
Saint-Sauveur	350	228	↗	30	1974
Le Teil	750	679	↗		1993
Tournon-sur-Rhône	1100 + 56	1097	↗		1885
Vallon-Pont-d'Arc	450	382	↘		1963
Vals-les-Bains	500	415	→	40	1971
Les Vans	350	278	↘		1966
Vernoux	230	200	↗		1962
Villeneuve	400	364	↗	20	1974
La Voulte	650 + 72	517	→		1968

Restructuration	Opérations réalisées	Opérations en cours	Coût réalisé ou prévisionnel	Observations
2008/2010	Restructuration, extension		5,6 M€	Augmentation capacité accueil
2008	restructuration SEGPA (0,27 M€)	Restructuration totale (PPI 2014/2019)	17,9 M€	Travaux de 2017 à 2020 opération en site occupé
	Reconstruction	Restructuration demi-pension,préau	4,63 M€ 1,1 M€	Ouverture septembre 2017
2008/2010	Restructuration, extension + SEGPA		5,6 M€	
	Restructuration, extension		8,23 M€	
	Restructuration cité mixte		1,52 M€	Création lycée
2007/2008	Restructuration, création demi-pension		2,3 M€	
	Reconstruction		6,63 M€	
1989/1990	Reconstruction partielle (0,9 M€)	Reconstruction (PPI 2014/2019)	11,7 M€	Capacité 300 élèves
		Restructuration demi-pension, accessibilité en cours Démolition ex-Internat	2,3 M€ 0,3 M€	Achèvement automne 2017
1993 2007/2009	Bâtiment internat, bâtiment externat Administration et logements		0,4 M€	
2001/2002 2011	Restructuration + internat (0,9 M€) Accessibilité + demi-pension		1,64 M€	
	Reconstruction	Agrandissement collèges : salles de classes, restauration, foyer élèves	5,8 M€ 2,1 M€	2018
2011	Reconstruction Construction vestiaires EPS		11,4 M€ 0,4 M€	
1999	Demi-pension		0,7 M€	
	Reconstruction d'une cité mixte incluant une école publique		9,5 M€ dont 1,2 commune	Collège à énergie positive
2004	Restructuration		5,8 M€	
1998-2003 2011	Réfection cuisine, restructuration internat, rénovations logements		1,4 M€ 0,25 M€	
	Reconstruction		8,32 M€	
2003 2009/2010	Restructuration demi-pension Rénovation chaufferie + accessibilité	Rénovation toiture	1,3 M€ 1,04 M€ 0,47 M€	En attente de la reconstruction d'un collège sur Tain ou environ
1988-1990	Restructuration partielle (0,9 M€)	Reconstruction totale 2014/2016	11,6 M€	
1997 2004 2012/2013	Restructuration internat (0,6 M€) Restructuration partielle externat (0,8 M€) Réfection : bâtiment ½ pension, accessibilité,		1,72 M€	
2008/2010	Reconstruction		7,85 M€	
2006 2012	Mise en service demi-pension et CDI Restructuration 2ème étage + toiture Extension collège : salle de classe, transfert CDI et sanitaires	Agrandissement dans locaux de l'ancien CMS	0,93 M€ 0,86 M€ 0,35 M€	2018
1992/1993 2011 2016	Restructuration internat (0,55 M€) Demi-pension, accessibilité Etanchéité		1,15 M€ 0,25 M€	
2001	Restructuration demi-pension (0,5 M€)	Reconstruction sur site (PPI 2014/2019)	13,3 M€	Travaux de 2018 à 2020 opération en site occupé Capacité 550 élèves

**Direction éducation, jeunesse,
vie associative
Pôle Astier-Froment**
education@ardeche.fr
04.75.66.79.78 /79.91

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07